

Règlement WebTV-Festival

Sommaire

Préambule

Objet du Festival
Un Festival Professionnel et Grand Public

Art.1 - Inscription des œuvres

- 1.1 Conditions de participation
- 1.2 Frais d'inscription
- 1.3 Dossier de candidature

Art.2 - Présélection des œuvres

- 2.1 Sélection des œuvres
- 2.2 Annonce de sélection et promotion des œuvres
- 2.3 Envoi des copies de projection
- 2.4 Remarques

Art.3 - Prix

- 3.1 Jury et Prix Professionnels
- 3.2 Prix des Internauts

Art.4 - Projections

- 4.1 Modalités
- 4.2 Accès aux salles de projection

Art.5 - Clauses finales

Préambule

Objet du Festival

Le Festival International de télévision sur Internet – WebTV-Festival, a pour vocation d'accompagner et de valoriser, à un niveau international, les œuvres audiovisuelles francophones conçues et réalisées exclusivement pour une diffusion sur le web.

Il doit participer à la promotion de la créativité des auteurs, réalisateurs, producteurs et nouveaux diffuseurs, répondant ainsi à plusieurs besoins :

- Mettre en valeur la richesse et la diversité de la création et des productions de contenus sur le web,
- Présenter le meilleur de la production des web-programmes diffusés pendant l'année écoulée,
- Promouvoir des programmes inédits proposés par les auteurs, producteurs, journalistes et diffuseurs d'Internet francophones,
- Médiatiser l'ensemble de la création par le biais de focus sur les auteurs, les réalisateurs, et les producteurs de ce nouveau média,
- Créer un lieu convivial de rencontres et d'échanges réunissant l'ensemble des professionnels de la filière audiovisuelle présents avec le grand public

Le Festival innove en mettant en place, en complément du Jury professionnel, un système de vote du public dans l'attribution des prix.

Un Festival professionnel et grand public

Toutes les projections se feront sur grand écran, dans des salles de cinéma, et seront ouvertes aux professionnels et au grand public, dans la limite des places disponibles

Parallèlement, des ordinateurs seront installés sur l'ensemble du Festival, permettant au public de visionner et de voter à tout moment pour l'ensemble des œuvres en sélection dans les différentes catégories.

Des espaces seront, quant à eux, privatisés et mis à la disposition des professionnels accrédités et des partenaires du Festival.

Des ateliers entre les professionnels de l'internet et les écoles de formation à l'image seront eux aussi organisés.

Enfin, le Festival se veut interactif en incluant le vote du public dans la remise des prix.

Articles

Art. 1 - Inscription des œuvres

1.1 Conditions d'inscription d'une œuvre

- ✓ Toute personne morale ou physique peut inscrire un programme dont il possède les droits
- ✓ Un maximum de 5 films pourra être inscrit par société (personne morale) ou par personne physique
- ✓ Le programme inscrit ne pourra avoir été diffusé que sur le net ou sur téléphonie mobile ou nouveau média
- ✓ La durée conseillée des programmes inscrits varie de 1' à 12', avec une durée maximum de 26'
- ✓ Peut être inscrit tout programme de qualité technique ou sonore professionnelle
- ✓ Seuls les programmes de langue française pourront être proposés ; aucun film tourné en langue étrangère, même sous-titré, ne pourra être retenu
- ✓ Le festival se réserve le droit de refuser un programme qu'il jugerait indiffusable auprès d'un large public pour des raisons morales ou de qualité technique, auquel cas les frais de participation seront intégralement remboursés

1.2 Frais d'inscription

- 100 euros H.T. pour 1 programme inscrit
- 180 euros H.T. pour 2 programmes inscrits
- 240 euros H.T. pour 3 programmes inscrits
- 280 euros H.T. pour 4 programmes inscrits
- 300 euros H.T. pour 5 programmes inscrits

1.3 Dossier de candidature

Éléments à envoyer pour l'inscription d'une œuvre :

- Le formulaire d'inscription fourni par le festival. Tous les programmes inscrits devront figurer sur des formulaires indépendants.
- 1 DVD HD ou SD du programme (seul support accepté) qui sera ensuite compressé afin d'être mis sur le serveur pour exploitation
- Si plusieurs programmes sont inscrits par une même personne morale ou physique, alors 1 seul programme sera présenté par DVD fourni
- Le règlement qui se fera par chèque à l'ordre de *Net Media Com*

Aucun dossier incomplet ne sera examiné.

Art. 2 - Présélection des œuvres

2.1 Sélection des œuvres

Un comité de sélection, constitué pour l'occasion, déterminera une sélection des meilleurs films par catégorie, constituant ainsi la Sélection Officielle du Festival. Ce comité de sélection sera composé par des professionnels du Web et de la création audiovisuelle : opérateurs télécoms, diffuseurs Internet, auteurs, réalisateurs, journalistes, producteurs et responsables des chaînes de télévision francophones

Des avant-premières de programmes inédits seront également organisées.

2.2 Annonce de la sélection et promotion des œuvres

La Sélection Officielle sera communiquée le 17 mai 2010.

Les inscrivants seront avertis par mail de la sélection de leurs œuvres.

Dès l'annonce de la sélection, un dossier complet de présentation de l'œuvre devra être envoyé par mail.

Ces informations seront destinées à la promotion des œuvres et à l'élaboration du catalogue.

2.3 Envoi des copies de projection

Date limite d'envoi des copies de projection : 21 mai 2010

Dès annonce de la sélection de son œuvre, l'éditeur ou diffuseur devra adresser sous pli protégé et suivi un DVD de l'œuvre mentionnant son titre et sa durée

Adresse d'envoi:

Netmediacom - WebTV-Festival

BP 90114

17004 La Rochelle Cedex 1

Les frais d'envoi des copies, y compris celles expédiées depuis l'étranger, sont à la charge exclusive de l'expéditeur qui veille à ce que les copies parviennent au Festival sans frais, notamment de transit ou de douane.

2.4 Remarques

Une fois sélectionnée, une œuvre ne pourra être retirée de la programmation.

Tout programme proposé et retenu en sélection figurera dans le catalogue général du Festival

Art.3 – Les Prix

Chacune des œuvres retenues en Sélection Officielle dans les différentes catégories pourra bénéficier d'un double prix : celui du Jury professionnel et celui des Internautes.

3.1 Jury Professionnel

Le Jury Officiel sera composé de professionnels reconnus du Web et de l'audiovisuel. Sous l'autorité de son Président, le jury statuera à la majorité simple. En cas d'égalité des votes, la voix du Président du jury sera décisive.

Il décernera les prix suivants :

- *Grand prix de la Web-fiction*
- *Grand prix du Web-documentaire*
- *Grand prix du Web-magazine*
- *Grand prix de la Web-actualité*
- *Grand prix du Web-politique*
- *Grand prix du Web-institutionnel*
- *Grand Prix de la Web-animation*
- *Grand prix de la Web-aventure*
- *Grand prix du Web-humour*

Ainsi qu'un *Grand Prix du Festival*, toutes catégories confondues.

NB : dans le cas où l'un des membres du Jury Professionnel aurait un lien direct ou indirect avec l'une des œuvres en Sélection Officielle, celui-ci ne pourrait pas prendre part au vote concernant cette œuvre.

Les choix des différents jurys ne peuvent donner lieu à recours.

3.2 Prix des Internautes

Le WebTV-Festival innove en proposant public de voter pour le programme de son choix dans chacune des catégories représentées. Les internautes pourront donc voter via le site Internet du Festival ou par le biais de bornes informatiques de vote mises à disposition des festivaliers sur le festival, mais aussi dans les lieux publics, les écoles, les universités, les hôtels, les restaurants, afin de permettre un vote sur l'ensemble de la compétition.

Le public décernera les prix suivants :

- *Grand prix des Internautes de la Web-actualité*
- *Grand prix des Internautes du Web-politique*
- *Grand prix des Internautes du Web-magazine*
- *Grand prix des Internautes de la Web-fiction*
- *Grand prix des Internautes du Web-documentaire*
- *Grand prix des Internautes de la Web-aventure*
- *Grand prix des Internautes du Web-humour*
- *Grand prix des Internautes du Web-institutionnel*
- *Grand prix des Internautes de la Web-animation*

Enfin il décernera aussi un Prix *Coup de cœur des Internautes* sur l'ensemble des catégories représentées.

Tous les prix seront dévoilés et remis lors de la soirée de clôture du Festival.

Art.4 - Projections

4.1 Les Modalités

Toutes les projections se feront sur grand écran, dans notre salle de projection, et seront ouvertes au grand public.

Les grilles de programmation seront communiquées via le site Internet du Festival.

Par ailleurs, le Festival mettra à disposition des bornes informatiques dans les lieux publics, afin de permettre au public de visionner et de voter pour les œuvres en compétition. En complément des ordinateurs disponibles, le site Internet du Festival permettra lui aussi aux internautes de visionner et de voter pour les œuvres en Sélection Officielle.

4.2 Accès aux projections

L'accès aux projections est ouvert à tous, professionnels accrédités et public muni du *Pass-festival*, dans la limite des places disponibles. Des places seront néanmoins réservées pour le Jury du Festival ainsi qu'aux invités d'honneur et équipes de films.

Art.5 – Clause finale

Afin d'assurer la promotion du Festival et des œuvres présentées, en prenant connaissance du présent règlement, les participants donnent droit au Festival d'utiliser, à titre gracieux, leur œuvre afin être présentée aux médias.

La direction du Festival se réserve le droit de statuer sur les points qui n'auraient pas été envisagés dans le présent règlement.